

*Accords de Bretton Woods—Loi*

sommes tous conscients de ces répercussions, qui ont été particulièrement graves dans les pays émergents importateurs de pétrole.

● (1150)

En outre, au moment où les prix du pétrole ont été sensiblement majorés, une récession mondiale a provoqué la stagnation du commerce mondial. La demande des produits de nombreux pays émergents s'est effondrée, accentuant leurs problèmes déjà ardu de balance des paiements. Le crédit de ces pays s'est détérioré de façon appréciable. Le Fonds monétaire international devait donc surmonter un nouveau défi.

Certains pays émergents, y compris les pays fortement endettés durant la dernière décennie, se sont heurtés à de graves problèmes de liquidités et ont tenté de renégocier leurs dettes. Il est inutile de rappeler à la Chambre les problèmes des divers pays en développement, notamment en Amérique latine, en raison de leurs très lourdes dettes, qu'ils ont tenté de financer en dépit des coûts d'importation beaucoup plus élevés, notamment pour le pétrole, et une baisse considérable des recettes tirées de leurs exportations.

Je constate avec satisfaction que l'endettement sur le plan international s'est amélioré particulièrement à la faveur du fléchissement des taux d'intérêt dans le monde entier. Les échéanciers de remboursement sont moins rigoureux. Bien entendu, la situation commerciale améliorée de certains pays émergents a contribué à améliorer leurs rentrées. L'augmentation prévue du volume net des exportations provenant des pays en développement en 1983 et 1984 devrait contribuer à faciliter davantage le remboursement de leurs dettes. Néanmoins, dans certains pays émergents, le service de la dette pose encore un grave problème.

Le Canada s'est joint à certains autres pays pour encourager les pays endettés à réclamer l'aide du Fonds monétaire international en vue de faciliter le remboursement de leurs dettes. Le FMI a réagi à cette situation difficile de deux façons principales. Tout d'abord, il a contribué, comme il l'a fait en de nombreuses occasions par le passé, à régler temporairement les problèmes de balance des paiements dans certains pays membres. Le Fonds a également rassemblé, jouant ainsi un rôle dynamique et pratique, les principaux créanciers pour renégocier les accords relatifs au règlement des dettes et rééchelonner leur remboursement. Chose également importante, il a mis au point, de concert avec les pays endettés, un programme d'adaptation qui leur a permis non seulement de faire face à leurs dettes mais de jouir d'un certain financement pour donner suite à leurs engagements en matière d'expansion.

Le financement temporaire accordé par le Fonds monétaire international, qui est un des éléments de la question plus vaste débattue aujourd'hui, permet aux pays d'adapter leur situation économique sans recourir à des tactiques qui ont bouleversé le monde dans les années 30 et qui ont effectivement caractérisé les activités de certains pays non membres du FMI ou incapable de répondre aux exigences du Fonds. Je veux parler, bien

entendu, des restrictions commerciales imposées sur les capitaux qui sont venues entraver les échanges commerciaux. Nous avons vu des pays adopter des politiques radicales à l'égard des taux de change qui ont également été néfastes ou ont accablé leurs citoyens en leur imposant des mesures trop rigoureuses qui ont gêné leur propre croissance et leur expansion. Grâce au Fonds monétaire international qui a rendu ces initiatives superflues, on a pu éviter des situations de ce genre et ces bouleversements considérables du régime commercial international.

Les députés ne voudront pas perdre de vue que le Fonds monétaire international n'accorde pas lui-même de financement à long terme. Ce rôle revient à la Banque mondiale et aux banques de développement régionales qui sont placées sous l'égide des Nations Unies. Le FMI nous procure, dans notre commerce et notre situation financière globale, une souplesse unique qui est à la portée des pays dont les balances des paiements ne sont pas favorables. Ce rôle essentiel du Fonds s'accroîtra avec l'augmentation des souscriptions ou quote-parts, augmentation qui est prévue dans la mesure à l'étude en ce qui concerne le Canada et qui était prévue dans la résolution que le conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a adoptée le printemps dernier.

Le niveau des quote-parts est révisé tous les cinq ans. C'est la huitième révision que font les membres du FMI. Elle a conduit à la proposition d'augmenter d'environ 47 p. 100 les montants des souscriptions. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui hausse la souscription du Canada conformément à l'objectif total que le conseil des gouverneurs du FMI a fixé.

Je voudrais pendant quelques instants citer des chiffres qui sembleront peut-être rébarbatifs, mais il vaut la peine de s'arrêter à ce que la mesure signifie pour le Canada.

La souscription globale du Canada va passer de deux millions en droits de tirage spéciaux, ou environ 1.2 milliard de dollars canadiens, à 2.9 millions, ou à peu près 3.8 milliards. C'est la part qu'assume le Canada de l'augmentation totale de 61 à 90 milliards en droits de tirage spéciaux, hausse qui, comme je l'ai mentionné il y a un instant, a été approuvée le printemps dernier par le conseil des gouverneurs du Fonds.

Avant qu'un député conclue que le Canada entreprend un transfert massif de fonds de plus de deux milliards au Fonds monétaire international, je le rassure en lui disant que les paiements réels au comptant en dollars canadiens qui découleront de cette mesure législative ne s'élèveront qu'à trois millions. Le reste de l'augmentation de la contribution du Canada sera payé en droits de tirage spéciaux ou en bons à vue sans intérêt du gouvernement canadien. Le relèvement de nos avoirs maintiendra donc notre part relative des quote-parts du Fonds.

Il protégera le droit du Canada d'élire un administrateur et de siéger au sein des comités du Fonds. Les députés auront sans doute compris que cette hausse des quote-parts a aussi pour effet d'augmenter les ressources qui seront à la disposition du Canada, s'il en a besoin. Si jamais nous devons puiser aux ressources du FMI, notre droit de futures attributions de droits de tirage spéciaux est élargi par la mesure à l'étude.